

Contrats de télécommunication mobile

Paragraphe 25 de l'article 4 du Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1, r.2)

Divulgence des renseignements relatifs aux dépenses

Exercice financier : 2021-2022

Trimestre : janvier à mars

Nom du fournisseur	Type d'appareils	Nombre de forfaits cellulaires		Coût d'acquisition trimestriel	Coût de service mensuel
		Actifs	En réserve		
Rogers	Cellulaire	15	0	- \$	447,48 \$
Rogers	Tablette	2	0	- \$	37,40 \$
Rogers	Clé Internet	0	0	- \$	- \$
Telus	Cellulaire	813	7	1 210,59 \$	24 987,21 \$
Telus	Tablette	13	0	- \$	168,37 \$
Telus	Clé Internet	4	0	- \$	25,18 \$

Informations complémentaires

Les données incluent le Fonds Accès Justice, le Fonds d'aide aux victimes d'actes criminels ainsi que le Fonds des registres et excluent les tribunaux à qui des services de soutien sont fournis et le Conseil de la magistrature.

Données comptabilisées au 31 mars 2022.